



Chères lectrices, chers lecteurs

Je suis heureux de vous faire parvenir notre dernier Infoticker SISA declare it. Prenez 10 minutes de votre temps pour remettre vos connaissances douanières à jour.

La fin de l'année approche inexorablement ainsi que les adaptations nécessaires en rapport avec le nouveau schéma transmission demandées par la douane.

Dans cet Infoticker je souhaiterais vous faire parvenir des informations utiles concernant les applications declare it. N'hésitez pas à nous contacter, l'équipe de SISA declarelit répondra volontiers à toutes vos questions.



Jürg Zellmeyer Chef de produit declare lit

Mise en place declare lit V3.0

La mise en place de declare lit V3.0 et NCTS V2.8 a commencé. Jusqu'au 12 décembre toutes les entreprises qui emploient e-dec ou NCTS doivent être sur la nouvelle version, car à partir de cette date, la douane ne supportera plus que la version actuelle V3.0 du schéma e-dec et S&T. Le centre de calcul SISA sera adapté sur la nouvelle version le 19 et 20 novembre prochain.

Outre les adaptations spécifiques pour la douane, la nouvelle version declare it V3.0 pour l'import et l'export comporte des extensions supplémentaires facilitant les importations et les exportations.

Devise de la facture

Dès que les nouvelles versions installées, le code devise de la facture doit impérativement saisi les déclarations d'importations resp. dans les déclarations d'exportations.

Il est possible de saisir directement le code de groupement de devises Eurostat (1 à 5) 2 Euro (EUR) ... Dev. Fact.

Ou le code devises ISO (par ex.:. CHF, EUR, ou USD)

Dev. Fact. EUR 2 Euro (EUR) ...

Ce dernier est convertit automatiquement en code Eurostat par l'intermédiaire d'une table de conversion.

Comme il n'est possible de préciser qu'une devise par déclaration, les annonces de déclarations doivent être triées par code de devises pour pouvoir être saisies

La douane autorise le regroupement de plusieurs devises, dans ce cas, la devise avec le montant de la facture le plus élevé doit être précisé.

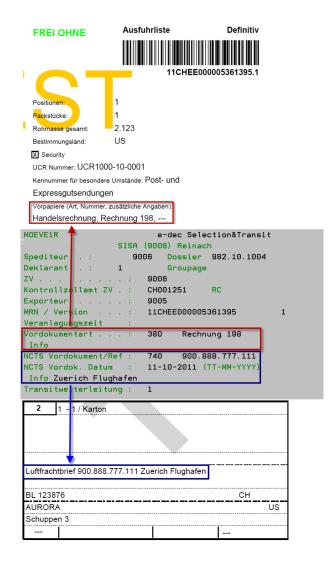
Selection & transit

A partir du 12 décembre, avec le nouveau schéma douanier V3.0 la douane traitera les documents contenus dans l'annonce S&T de manière différente. Jusqu'à présent un prédocument pouvait être saisi comme par ex. un AWB, et transmis à NCTS. Comme les types de documents e-dec ne sont pas tout à fait compatibles avec NCTS, cela posait souvent des problèmes au niveau de l'interface. C'est pourquoi la douane a décidé d'élargir l'annonce S&T avec un document supplémentaire spécifique pour NCTS.

Le nouveau document (marqué en bleu) est transmis à NCTS est visible sur le document de transit. L'ancien pré-document (marqué



en rouge) n'est transmis qu'à e-dec et complète uniquement l'annonce d'exportation:



Pour s'assurer qu'un document voulu apparaisse en attaché sur le document d'envoi dans le procédé de transit, après la migration sur les nouvelles applications il faudra saisir le pré-document en tant que document NCTS et non sous pré-document.

Adaptation des interfaces declarelit et NCTS

Les interfaces vers declare it Import/Export et NCTS ont été élargies dans les nouvelles versions pour la l'importation des nouvelles données de devises.

Toutes la documentation concernant les interfaces actuelles est disponible à partir de la page d'accueil de SISA.

Comme pour les adaptations anciennes des interfaces, le nouveau format interface reste compatible avec l'ancien et peut être rétrogradé, les champs supplémentaires ont été annexé à la fin d'enregistrements de données déjà existantes.

- e-dec Export/Import: DHE
- NCTS: 4300000000 (déclaration export) Lorsque les champs supplémentaires ne sont pas remplis par les interfaces, les données doivent être complétées manuellement dans declare it Import, Export et NCTS Client.

Informations supplémentaires:

Interface declare|it Import/Export V3.0 (HTML)
Interface declare|it Import/Export V3.0 (Excel)
Interface NCTS Classic V2.8

e-dec web

A partir de début octobre l'AFD teste les nouvelles applications web d'e-dec avec des entreprises choisies. L'environnement informatique pour effectuer les tests est à la disposition de tous les intéressés.

A partir du 1.1.2012 e-dec web sera mis à disposition de manière productive.

De manière générale, la nouvelle application web remplace les formulaires existants 11.010 et 11.030 pour les annonces d'importation et d'exportation faites par des particuliers ou petites entreprises.

Sachant que pour e-dec web, les marchandises doivent toujours être présentées à une douane. Les dédouanements à domicile. l'intégration standard avec e-dec ou NCTS l'ouverture d'un transit ne sont pas prévus.

Informations supplémentaires :

Informations générales e-dec web





Nouveaux projets de L'AFD

L'AFD élabore de nouveaux projets qu'elle souhaite réaliser au cours de l'année prochaine:

- Gestion des clients de la douane
- UID à la place du numéro de transitaire
- eZAVV annonce électronique pour emploi passager ("Passavant") (Remplacement des formulaires 11.71, 11.72, 11.73, 11,74, 11.86 et 11.87)
- InTV Informatisation du procédé de transit national ("acquit-à-caution"). (Remplacement des formulaires 11.51 et 11.52)
- eBilling facture électronique

A l'occasion de la rencontre des groupes de contact externes en décembre, obtiendra des informations supplémentaires. et en contact étroit avec L'AFD réalisera les nouveaux procédés. Avec nos Infotickers declare it vous serez tenus informés en permanence.

Informations supplémentaires:

Gestion des clients de la douane (GCD) et IDE eBilling - facturation électronique

Changement dans le système harmonisé (HS) au 1.1.12

La révision du système harmonisé (HS) entraînant des décalages de numéros de tarif, les exportateurs et importateurs concernés qui gèrent les n° de tarif dans leur fichier article doivent actualiser leurs données avant la fin de l'année, fin que dès le 01.01.2012 les nouveaux n° de tarif puissent être utilisés.

Une déclaration d'exportation transmise en décembre 2011 doit être sélectionnée dans la même année. Sinon l'erreur de plausibilité pour le numéro de tarif peut apparaître.

La douane a publié plusieurs tableaux excel sur son site web, contenant tous les nouveaux numéros de tarif comparant les nouveaux avec les anciens numéros et vice versa.

Informations supplémentaires:

Modifications entrant en vigueur de 1.1.2012 -Informations

Ordonnance modifiant le tarif des douanes annexé à la loi sur le tarif des douanes (1.1.2012)

Documentations declare it

les documentations Dorénavant toutes actuelles de declarelit seront publiées sur le site web de SISA. L'accès aux documents est possible par l'espace client



Avec l'utilisateur Customer et le mot de passe sisa1972 vous accédez à l'espace client. Outre les documentations actuelles de declare it, vous trouverez des documents sur les declarelit Solutiondays à Bâle, Paudex et Chiasso.

Dates et activités

- 17.11.2011 GS1 Business Day, Zürich: SISA est présente en tant qu'exposant sur le thème des logiciels douaniers.
- 19./20.11.2011 SISA Centre de calcul: Installation de declare lit V3.0 et NCTS V2.8 sur le centre de calcul SISA. A partir du samedi 19.11. 12:00 jusqu'au dimanche 20.11.2011 18:00 toutes les applications SISA declarelit (Import, Export et NCTS) seront hors service.
- A partir du 12. decembre 2011 la douane n'acceptera plus que le schéma Schema V3.0. Il faut impérativement avoir installé declare lit V3.0 et NCTS V2.8.

Helpdesk SISA

Du lundi au vendredi de 07:00 à 19:00

Telephone: 061/716 94 49

E-mail: support.reinach@sisa.ch

www.sisa.ch

© SISA novembre 2011

